Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_96-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Cysoing

Nomenclature : 4.1

2026/96

VILLE DE CYSOING

Délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de Cysoing s'est réuni en séance publique, sur convocation adressée le 23 septembre 2026, dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers absents représentés : 4
Nombre de conseillers absents excusés : 1

Etaient présents :
DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, CASTEL Sylvie, SILVESTRI Antoine, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, LEPERS Isabelle, FOCKENOY Marc, LESY Denis, HEURTEAUX Martine, MINET Frédéric, VIAU Gaëlle, POUILLART Laurent, BARETS-WALLE Aline, ABIWE Lionel, ROSSIE Perrine, LEFEBVRE Ludovic, COLIN Patrick, LE GODEC Brigitte, DEWAELE Salomé, LUCHIER Catherine, CARPENTIER Guy.

Etaient absents excusés représentés :
BOILEAU Pascal (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir MINET Frédéric) MAPPUS Raphaelle (pouvoir LUCHIER Catherine), DUMORTIER Daniel (pouvoir FOCKENOY Marc).

Etait absent excusé : COUSIN Didier.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

POINT N° 15 : Mise à jour du tableau des effectifs au 29 septembre 2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le tableau des effectifs des agents titulaires suivant :

Filière	Catégorie	Grade	Nbre postes	Temps	Observation
Administrative	A	Attaché principal	1	temps complet	1 poste non pouvu
Administrative	B	rédacteur principal 2ème classe	1	temps complet	1 poste non pouvu
Administrative	C	adjoint administratif 1ère classe	3	temps complet	1 poste pourvu
Administrative	C	adjoint administratif 2ème classe	3	temps complet	1 poste pourvu
Administrative	C	Adjoint administratif	4	temps complet	3 postes pourvus
Technique	A	Directrice Générale des Services	1	temps complet	1 poste pourvu
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	1	temps complet	1 poste pourvu
Technique	B	Technicien principal 1ère classe	1	temps complet	1 poste non pouvu
Technique	C	Agent de maîtrise principal	1	temps complet	1 poste non pouvu
Technique	C	Agent de maîtrise	1	temps complet	1 poste non pouvu
Technique	C	Adjoint technique principal 1ère classe	2	temps complet	1 poste pourvu
Technique	C	Adjoint technique principal 2ème classe	8	temps complet	6 postes pourvus
Technique	C	Adjoint technique	8	temps complet	7 postes pourvus
Technique	C	Adjoint technique 30h	1	tps partiel 30h	1 poste pourvu
Technique	C	Adjoint technique 28h	1	tps partiel 28h	1 poste pourvu
Technique	C	Adjoint technique 25h	1	tps partiel 25h	1 poste non pouvu
Technique	C	Adjoint technique 20h	1	tps partiel 20h	1 poste non pouvu
Sanitaire et social	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	4	temps complet	1 poste pourvu
Animation	B	Animateur principal de 1ère classe	1	temps complet	1 poste non pourvu
Animation	B	Animateur	1	temps complet	1 poste non pourvu
Animation	C	Adjoint d'animation principal 1ère classe	1	temps complet	1 poste pourvu
Animation	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	1	temps complet	1 poste pourvu

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 059-215901687-20260929-2026_96-DE

Filière	Catégorie	Grade	Nbre postes	Temps	Observation
Culture	A	Bibliothécaire	1	temps complet	1 poste non pourvu
Culture	B	Assistant conservation principal 1ère classe	1	temps complet	1 poste non pourvu
Culture	B	Assistant conservation principal 2ème classe	1	temps complet	1 poste non pourvu
Culture	B	Assistant conservation	1	temps complet	1 poste non pourvu
Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	temps complet	1 poste non pourvu
Culture	C	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	temps complet	1 poste pourvu
Culture	C	Adjoint du patrimoine	1	temps complet	1 poste pourvu
Police municipale	C	Brigadier chef principal	1	temps complet	1 poste pourvu

Vu le tableau des effectifs des agents contractuels suivant :

Emplois non permanents au titre de l'article L332-8 du CGFP (remplacement d'agent indisponible ou vacance d'empl

Filière	Catégorie	Grade	Nbre postes	Temps	Observation
Administrative	C	Adjoint adminstratif	8	temps complet	2 postes pourvus
Technique	C	Adjoint technique	7	temps complet	1 poste pouvu
Culture	C	Adjoint du patrimoine	2	temps complet	1 poste pouvu

Emplois non permanents saisonniers liés à un surcroît d'activité (article L332-23 du CGFP)*

Filière	Catégorie	Grade	Nbre postes	Temps	Observation
Administrative	C	Adjoint adminstratif	2	temps non complet	1 poste pourvu
Technique	C	Adjoint technique	3	temps complet	2 postes pouvus
Culture	C	Adjoint animation	15	temps non complet	13 postes pouvus

Emplois non permanents - Contrats d'apprentissage pour 2 ans

Filière	Catégorie	Grade	Nbre postes	Temps	Observation
Technique	C	Adjoint technique	1	temps complet	1 poste pouvu

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer et de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ;
Considérant qu'il convient de mettre à jour ce tableau afin d'y intégrer les emplois effectivement occupés à la suite des recrutements et des stagiairisations intervenus ;
Considérant que ces modifications interviennent dans le respect des dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale et prennent effet à compter de la date de nomination des agents concernés ;

Après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la commune de Cysoing telle que présentée
Article 2 : De préciser que cette mise à jour intègre les emplois effectivement occupés à la suite des recrutements et des stagiairisations intervenus au sein de la collectivité.
Article 3 : De dire que les modifications prennent effet à compter de la date de nomination des agents concernés.
Article 4 : De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
Vote :
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER

Le Secrétaire
Antoine SILVESTRI

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et suivants du CGCT.
Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission.